

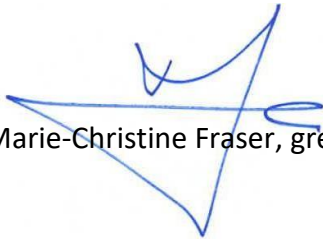
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-279

Prenez avis qu'à une séance extraordinaire tenue le 30 août 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2018-279 règlement modifiant le règlement numéro 2017-260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 744 000\$ »

- Le règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 24 septembre 2018.
- Ce règlement entrera en vigueur le jour de leur publication, soit le 10 octobre 2018, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Asbestos, Québec, le 10 octobre 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière